



## Précisions sur contrat santé et contrats prévoyance pour les retraité·es

Par le secteur Retraité·es du SNESUP-FSU

---

Si vous étiez déjà à la MGEN avec une adhésion individuelle, vous avez actuellement un seul contrat avec à la fois des garanties de complémentaire santé et des garanties prévoyance (perte d'autonomie, frais d'obsèques).

Et quand vous décidez d'adhérer au contrat collectif de complémentaire santé mis en place par nos ministères (ens. supérieur, éduc. nationale, jeunesse sport), vous souscrivez seulement à des garanties de complémentaire santé auprès de l'opérateur choisi (coïncidence : c'est la MGEN).

Du coup, quand vous résiliez ensuite votre adhésion individuelle, vous perdez donc les garanties en prévoyance !

On nous a laissé croire, par une formulation ambiguë, que dans le cadre du contrat collectif les retraité·es pouvaient souscrire en outre à 2 « garanties additionnelles » payantes : une garantie dépendance et une garantie frais d'obsèques. En réalité pour être couvert, il faudrait souscrire — auprès de la MGEN ou ailleurs — des contrats individuels à part, totalement déconnectés du processus collectif, et surtout soumis à conditions !

**Le contrat dépendance** que vous proposera (ou pas) la MGEN s'appelle Complément Autonomie.

- La souscription n'est pas possible passé 75 ans.
- Un questionnaire de santé est exigé (donc risque de refus !).
- Un délai de carence de 3 ans s'applique si la dépendance est due à une maladie et non à un accident : dans ce cas aucune prestation n'est versée pendant ce délai.

(Pour information il y a 4 niveaux de couverture (à tarifs différents) ; le niveau 1 (le plus bas) est quand même meilleur que celui qui est actuellement intégré dans les contrats santé individuels. Une personne qui souscrirait à ce niveau 1 pendant l'année<sup>1</sup> de ses 75 ans cotiserait 44,35 € par mois)

**Le contrat obsèques** que propose la MGEN s'appelle Néobsia.

- Il ne peut pas être souscrit passé 84 ans.
- Un délai de carence d'un an s'applique : aucun capital n'est versé en cas de décès dans les douze mois qui suivent la souscription.

(Afin de constituer un capital de 1000 €, une personne qui souscrirait pendant l'année<sup>2</sup> de ses 75 ans devrait verser 165 € par an pendant dix ans)

**Quelle décision prendre** : rester avec son contrat individuel actuel ou passer au contrat collectif santé ? On nous force à trouver un compromis entre nos besoins de sécurité face aux aléas de santé et nos moyens financiers et il est impossible de conseiller un choix<sup>3</sup> dans l'absolu, qui soit adapté à toutes et tous.

**Les plus de 84 ans** n'ont pas accès aux nouveaux contrats dépendance et obsèques de la MGEN ; donc, sauf à trouver ailleurs et probablement à des tarifs élevés, leur choix sera : rester avec leur contrat actuel avec sa petite partie dépendance et sa garantie obsèques ou passer au contrat collectif en les sacrifiant. Comme nous disposons d'un délai (deux ans maximum) pour se décider, il est possible d'attendre un peu.

**Les plus de 75 ans** n'ont pas accès au nouveau contrat dépendance de la MGEN ; donc, sauf à trouver ailleurs et probablement à des tarifs élevés, leur choix sera : rester avec leur contrat actuel avec sa petite partie dépendance et sa garantie obsèques ou passer au contrat collectif en sacrifiant la dépendance et en souscrivant éventuellement un nouveau contrat obsèques. Là encore, il est inutile de se précipiter.

**Les moins de 75 ans** qui envisageraient de passer au contrat collectif et de demander aussi leur adhésion au nouveau contrat dépendance peuvent aussi attendre un peu mais doivent bien évidemment se décider avant leur 75ème anniversaire.

Enfin toutes et tous devons surveiller les hausses à venir des contrats individuels actuels — qui promettent d'être massives — ainsi que les tarifs qui seront pratiqués pour les contrats individuels des futur·es retraité·es.

Le 06 mai 2026

---

1 La cotisation dépend de l'âge à la souscription et du niveau de garantie.

2 Idem.

3 Trop de variables : garanties différentes, cotisations différentes, évolutions imprévisibles, état de santé personnel...